



CONTRAT DE RESERVATION LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING

ARRIVEE le : **à partir de 14h00**
DEPART le : **avant 11h30**
Soit : Nuitées

NOM DU LOCATAIRE: Mr, Mme, Mlle Prénom

Adresse

CP + VILLE

Tél

PAYS :

E-mail:

ACCOMPAGNES DE

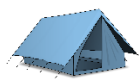
Noms, Prénoms, Dates de Naissance des participants y compris les bébés (obligatoire)

1 : 4 :

2 : 5 :

3 : 6 :

TYPE D'EQUIPEMENT : cocher la case correspondante en Précisant le nombre



x



x



x



x



x

EMPLACEMENT SOUHAITE / particularités :

Plaque d'immatriculation :

- Suppléments :** Branchement électrique (Borne européenne) 3A / 660W 6A / 1320 W 10A / 2200 W
 Race..... nombre
 Location Réfrigérateur
 Véhicule supplémentaire (plaque d'immatriculation)

La taxe de séjour de 0,60€/ personne + 18 ans / nuit (tarif au 01.01.2019) sera facturée en sus à votre arrivée.

ASSURANCE ANNULATION: cocher obligatoirement une case

- Je souscris l'assurance annulation) 1.00 € par nuitée réservée
 Je refuse l'assurance annulation et m'engage à ne recevoir aucun remboursement si je dois annuler ou interrompre mon séjour

Calcul du règlement à joindre à votre contrat (seuls seront pris en compte les bulletins accompagnés du règlement)

Acompte soit 6.00 € x nuitées =€

Assurance Annulation : 1.00 € x nuitées =€

TOTAL =€

Je, soussigné(e) Mme/Mrréserve un emplacement en fonction des éléments décrits ci-dessus, et versons à cet effet la somme de : €

- Chèque Chèques Vacances Mandat Postal libeller les règlements à l'ordre du Camping Les Clarines
 Virement Bancaire: RIB : 11907 00052 41621007016 30 IBAN FR 76 1190 7000 5241 6210 0701 630
BIC CCBPFRPPCFD
 Carte Bancaire: N°/...../...../..... Date Validité :/.....(mm/aaaa) Crypto:
Nom du titulaire CB: (ou communiquer les coordonnées par téléphone)

J'ai bien pris connaissance des tarifs et des conditions générales de réservation, et m'engage à respecter le règlement intérieur du camping dont j'ai pris connaissance. (Sur demande ou en téléchargement sur www.camping-les-clarines.com)

Fait àle :

LE CLIENT/

(signature précédée de la mention « lu et approuvé ») (recto / verso)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LOCATION D'UN EMPLACEMENT

1/DROIT DE RETRACTATION : Conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation, le locataire est informé qu'il ne possède pas de droit de rétractation suite à la signature du présent contrat.

2/RESERVATION : Pour toute réservation, une « option » est enregistrée (sous réserve de disponibilité) Dès réception de votre demande celle-ci est valable 7 jours. La réservation devient ferme à réception de l'acompte soit 6.00 € par nuit de camping réservée, du contrat de location daté et signé par le client. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée sans l'accord du camping. Toute option non confirmée dans un délai de 7 jours sera automatiquement annulée.

3/REGLEMENT DU SOLDE : Pour la location d'emplacement de camping, le solde est à régler au plus tard la veille de votre départ.

4/GARANTIE ANNULATION : (vivement conseillée) Une option Garantie Annulation est proposée au prix de 1.00€ par nuit réservée. Le montant de l'assurance est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour.

Prise d'effet : Le jour de la souscription du contrat

Expiration de la garantie : à la fin du séjour.

Plus d'information sur : www.campez-couvert.com

5/TAXE DE SEJOUR : Les taxes de séjour, collectées par le camping pour le compte des collectivités locales sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Elles sont à acquitter par le vacancier sur le lieu du séjour.

6/ARRIVEE et DEPART : Les arrivées se font entre 14h00 et 19h00 et les départs avant 11h30. Toute arrivée avancée ou dépassement de cet horaire entraînera une facturation supplémentaire. Les jours d'arrivée sont libres. En l'absence de tout message écrit du locataire (message téléphonique non accepté) précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement deviendra disponible 12 heures après la date mentionnée sur le présent contrat. L'acompte versé ne sera pas remboursé et restera donc acquis au camping. Pour des raisons de sécurité, les barrières du camping sont constamment fermées. L'ouverture des barrières entrée et sortie du camping est commandée par des caméras qui lisent la plaque d'immatriculation de votre véhicule enregistré lors de votre réservation et uniquement pendant votre période de réservation. L'ouverture est instantanée, et seuls les véhicules des clients et résidents enregistrés peuvent entrer. Vous avez ainsi la possibilité de les ouvrir pour entrer et pour sortir entre 07h00 et 23h00.

7/PERSONNE SUPPLEMENTAIRE et/ou VISITEUR : Si à l'arrivée ou durant le séjour, le nombre de locataire(s) dépasse celui précisé sur le contrat, le camping se réserve le droit soit de refuser les locataires supplémentaires, soit de réclamer une majoration de prix selon le tarif en vigueur. Dans tous les cas le nombre de personnes ne pourra dépasser 6 par emplacement (un bébé ou un enfant compte pour une personne). Tout véhicule supplémentaire (auto ou moto) et tout visiteur sera également facturé selon le tarif en vigueur. Pour des raisons de sécurité, tout visiteur devra se présenter à l'accueil, et s'acquitter de la redevance en vigueur. Toute introduction frauduleuse de visiteurs sera sanctionnée. L'accès à la piscine n'est pas autorisé aux visiteurs.

8/ANIMAUX DOMESTIQUES : Les chiens et chats sont acceptés (sauf catégorie 1) avec supplément. **Le chien sera tenu en laisse et devra être accompagné à l'extérieur du camping pour faire ses besoins, il ne devra pas incommoder le voisinage par ses aboiements ou ses salissures.** En cas de non-respect, le camping pourra prononcer l'éviction du chien et de ses maîtres.

9/ REGLEMENT INTERIEUR : Tout locataire d'emplacement est tenu de se conformer scrupuleusement au règlement intérieur de l'établissement qui est affiché et dont chacun peut se procurer un exemplaire sur simple demande. Il s'engage à respecter les équipements et matériels mis à sa disposition sur le terrain de camping. Tout locataire doit être assuré convenablement pendant toute la durée de son séjour. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou accidents divers relevant de la responsabilité du client.

10/ RECLAMATION: Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les 7 jours de la prise de possession par lettre recommandée avec accusé de réception.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de la médiation proposé par le camping. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDICYS. Il peut être joint via son site www.medicys.fr ou par voie postale : MEDICYS, Centre de Médiation, 73 boul de Clichy, 75009 PARIS.

Signature du campeur : « lu et approuvé »